

FICHE UE DE DONNÉES DE PRODUIT : SULFATE D'AMMONIUM - GRAN 3

Produit	<p>Sulfate d'ammonium, (NH₄)₂SO₄ Poids moléculaire : 132,14 Numéro CAS : 7783-20-2 Numéro CE : 231-984-1 N° REACH de l'UE : 01-2119455044-46-0010</p> <p>Fabricant : Fibrant B.V. Urmonderbaan 20 6167 RD Geleen Pays-Bas</p>																
Conformité	<p>Le produit est conforme à la réglementation sur les produits fertilisants (CE) n° 2019/1009 et est classé (Annexe 1, Module A) en tant qu'engrais inorganique solide simple à macroéléments (PFC 1C(I)(a), CMC11).</p> <p></p> <p>Fibrant B.V. est en conformité avec les exigences de la réglementation (CE) n° 1907/2006 et ses modifications : sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH).</p>																
Champ d'application	<p>Le sulfate d'ammonium est un sel inorganique cristallin solide principalement utilisé en tant qu'engrais pour le sol, fournissant à la fois de l'azote et du soufre pour la production de cultures. Le sulfate d'ammonium est utilisé comme engrais direct pour le sol ou comme constituant dans les engrais mixtes secs.</p> <p>Uniquement à usage professionnel N'est pas destiné à être utilisé avec les aliments, les aliments pour animaux et les applications pharmaceutiques. Ce produit est à faible teneur en chlore.</p> <p>Quantité maximale par cycle de culture*</p> <table border="1" data-bbox="368 1536 1270 1805"> <thead> <tr> <th>Champ d'application</th> <th>Dose du produit</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cultures arables, y compris les engrais verts</td> <td>1285 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Cultures fruitières</td> <td>835 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Plantes ornementales</td> <td>1235 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Culture des herbes aromatiques</td> <td>1285 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Culture de légumes</td> <td>1515 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Foresterie</td> <td>425 kg/ha</td> </tr> <tr> <td>Prairie de culture</td> <td>1830 kg/ha</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Le nombre de doses et la quantité par dose dépendent du type de culture, de la nature du sol et du climat. Les quantités sont fournies à titre indicatif. Consultez les avis et prescriptions pour un dosage agricole optimal en vigueur dans votre région, de même que les normes légales.</p>	Champ d'application	Dose du produit	Cultures arables, y compris les engrais verts	1285 kg/ha	Cultures fruitières	835 kg/ha	Plantes ornementales	1235 kg/ha	Culture des herbes aromatiques	1285 kg/ha	Culture de légumes	1515 kg/ha	Foresterie	425 kg/ha	Prairie de culture	1830 kg/ha
Champ d'application	Dose du produit																
Cultures arables, y compris les engrais verts	1285 kg/ha																
Cultures fruitières	835 kg/ha																
Plantes ornementales	1235 kg/ha																
Culture des herbes aromatiques	1285 kg/ha																
Culture de légumes	1515 kg/ha																
Foresterie	425 kg/ha																
Prairie de culture	1830 kg/ha																
Aspect	<p>Solide cristallin, hygroscopique, blanchâtre, inodore, à haute fluidité et soluble dans l'eau.</p>																

STOCKAGE	Stocker le produit dans un endroit sec, à température ambiante, à l'écart des oxydants puissants.			
SÉCURITÉ	Non classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Des informations détaillées sur la sécurité, la manipulation et l'élimination sont fournies dans la Fiche de données de sécurité (FDS).			
PROPRIÉTÉS PHYSIQUES	Masse volumique apparente en vrac (20 °C)	1040 ± 30 kg/m ³		
	Point de fusion	235 °C		
	Pression de vapeur à 20 °C	Négligeable		
	Point d'éclair	Ininflammable		
SPÉCIFICATION	PARAMÈTRE	VALEUR (Matériau sec)		
		Référence légale CE 2019/1009 (matériau sec)	Spécifications de Fibrant (matériau sec)	
	Essai	95 % min. en masse	99 % min. en masse	
	Azote total (N)	21 % min. en masse	21 % min. en masse	
	Azote sous forme d'azote ammoniacal (N-NH ₄)	21 % min. en masse	21 % min. en masse	
	Soufre soluble dans l'eau (S)	24 % min. en masse	24 % min. en masse	
	Trioxyde de soufre soluble dans l'eau (SO ₃)	60 % min. en masse	60 % min. en masse	
	Acide sulfurique libre		0,02 % max. en masse	
	Eau		0,2 % max. en masse	
	Granulométrie	Taille moyenne des particules (D50)		3.4 ± 0,3 mm
		Répartition granulométrique	< 2.0 mm	10 % max.
			> 4.75 mm	10 % max.
	Cadmium (Cd)	3 mg/kg max.	3 mg/kg max.	
	Chrome total (Cr)	400 mg/kg max.	5 mg/kg max.	
	Chrome hexavalent (Cr (VI))	2 mg/kg max.	2 mg/kg max.	
	Mercure (Hg)	1 mg/kg max.	1 mg/kg max.	
	Nickel (Ni)	100 mg/kg max.	5 mg/kg max.	
	Plomb (Pb)	120 mg/kg max.	3 mg/kg max.	
	Arsenic (As)	40 mg/kg max.	5 mg/kg max.	
	Biuret	12 g/kg max.	5 mg/kg max.	

Perchlorate (ClO ₄ ⁻)	50 mg/kg max.	5 mg/kg max.
Cuivre (Cu)	600 mg/kg max.	5 mg/kg max.
Zinc (Zn)	1500 mg/kg max.	5 mg/kg max.
Thallium (Tl)	2 mg/kg max.	2 mg/kg max.
Sélénium (Se)	10 mg/kg max.	2 mg/kg max.
Vanadium	600 mg/kg max.	5 mg/kg max.
Chlore (Cl)	30 mg/kg max.	5 mg/kg max.
Carbone organique total (COT)	0,5 % max. en masse	500 mg/kg max.
PAH ₁₆	6 mg/kg max.	1 mg/kg max.
PCDD + PCDF	Toxicité OMS en équivalents/kg de 20 ng max.	Toxicité OMS en équivalents/kg de 20 ng max.
Micro-organismes (par ex. les salmonelles, Escherichia)	Non présents	Non présents
Contact		
	PO Box 6, 6160 AA Geleen, Pays-Bas E : as.logistics@fibrant52.com I : www.fibrant52.com	

Clause de non-responsabilité :

Ces informations sont confidentielles et leur usage se limite à un usage interne par le destinataire direct de Fibrant et uniquement aux fins prévues. Toutes les informations fournies par Fibrant ou en son nom en lien avec ses produits sont, en toute bonne foi, considérées comme exactes. Fibrant n'accepte aucune responsabilité et ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne : le bon droit, la qualité marchande, l'usage ou la non-contrefaçon. Les valeurs types sont données uniquement à titre indicatif et ne doivent pas être interprétées comme étant des spécifications contraignantes.

Date de révision : 25-04-2024